

Bruxelles, le 11 avril 2025  
(OR. en)

7726/25

SOC 201  
EMPL 131

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale Nomination de M <sup>me</sup> Sanna KUORIKOSKI, membre titulaire pour la Finlande, en remplacement de M <sup>me</sup> Henna HUHTAMÄKI, démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Henna HUHTAMÄKI, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (Finlande).
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004<sup>1</sup> qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 21 septembre 2020<sup>2</sup>, le mandat a une durée de cinq ans.

---

<sup>1</sup> JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement finlandais a présenté la candidature de M<sup>me</sup> Sanna KUORIKOSKI pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.
4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
  - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure dans le document 7725/25, et
  - b) de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---